

SÉANCE SPÉCIALE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE À LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DE L'HÔTEL DE VILLE, **LE 5 MAI 2016**, À 17 H.

Ordre du jour

1. Services professionnels en architecture – 132, boulevard Antonio-Barrette – mandat
2. Caractérisation du milieu naturel – lot 4 924 860 (portion est du parc industriel) – mandat
3. Emprises du ministère des Transports du Québec (boulevard Firestone est) – demande d'acquisition
4. Embauche – journalière manoeuvre saisonnière
5. Programme de cadets – Sûreté du Québec
6. Scout Les Ailes du Nord – information
7. Anciens modules du parc de planches à roulettes – Ville de Saint-Liguori – don
8. Les Ateliers Spécialisés Festifilm – contribution financière

Sont présents :

Monsieur Alain Larue, maire  
Madame Marie-Christine Laroche, conseillère  
Monsieur Serge Landreville, conseiller  
Monsieur Jean-Guy Forget, conseiller  
Monsieur Régis Soucy, conseiller  
Madame Nicole Chevalier, conseillère

Absence motivée : Madame Suzanne Dauphin, conseillère

Participent également à cette séance, mesdames Marie-Andrée Breault et Sylvie Malo, respectivement directrice générale intérimaire et greffière.

**Ouverture de la séance**

Monsieur le maire Alain Larue ouvre la séance à 17 h.

**Adoption de l'ordre du jour**

**211-05-2016**

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

Considérant que monsieur Régis Soucy est susceptible d'être en conflit d'intérêt sur le sujet présenté au point 6., ce dit point sera traité à la toute fin de la séance, lorsque monsieur Soucy aura quitté.

1. **Services professionnels en architecture – 132, boulevard Antonio-Barrette – mandat**

**212-05-2016**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a acquis l'immeuble situé au 132, boulevard Antonio-Barrette;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'une firme d'architectes pour la préparation des plans et devis, ainsi que la surveillance de chantier, pour le réaménagement intérieur dudit immeuble;

ATTENDU QUE l'ensemble des dépenses envisagées est inférieur à 25 000 \$, il y a lieu d'abroger la résolution numéro 146-04-2016 en ce sens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

DE mandater la firme Arcand-Laporte-Klimpt, architectes, pour procéder à la préparation des plans et devis et effectuer la surveillance de chantier se rapportant au projet de réaménagement intérieur de l'immeuble sis au 132, boulevard Antonio-Barrette, le tout selon l'offre de services datée du 2 mai 2016 qui prévoit des honoraires de 16 300 \$, taxes en sus;

QUE la résolution numéro 146-04-2016 soit abrogée.

**2. Caractérisation du milieu naturel – lot 4 924 860 (portion est du parc industriel) – mandat**

**213-05-2016**

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'une firme effectuant des travaux environnementaux afin de procéder à la caractérisation du milieu naturel sur le lot 4 924 860 (portion est du parc industriel);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

DE mandater la firme EnGlobe Corp. pour procéder à la caractérisation du milieu naturel sur le lot 4 924 860 (portion est du parc industriel), le tout selon l'offre de services datée du 22 avril 2016 qui prévoit des honoraires de 6 550 \$, taxes en sus.

**3. Emprises du ministère des Transports du Québec (boulevard Firestone est) – demande d'acquisition**

**214-05-2016**

ATTENDU QUE, lors d'une rencontre avec le ministère des Transports du Québec (M.T.Q.) tenue le 21 août 2015, la Ville de Notre-Dame-des-Prairies demandait de faire l'acquisition de parties de lots constituant l'emprise du boulevard Firestone à Notre-Dame-des-Prairies;

ATTENDU QUE, dans une lettre datée du 15 septembre 2015, le M.T.Q. informait la Ville qu'il était disposé à lui vendre lesdites parcelles de lots, sous certaines conditions;

ATTENDU QUE, dans un courriel daté du 1<sup>er</sup> décembre 2015, madame Sylvie Laroche, alors directrice à la Direction des Laurentides-Lanaudière du M.T.Q., informait la Ville de l'analyse faite par les services gouvernementaux pour établir les valeurs marchandes des différentes parcelles de terrain à acquérir par la Ville;

ATTENDU QUE madame Laroche a fortement recommandé à la Ville de faire évaluer les parcelles de terrain par un évaluateur professionnel;

ATTENDU QUE la Ville a donc mandaté un évaluateur professionnel pour faire sa propre analyse des valeurs marchandes;

ATTENDU QU'il y a lieu de confirmer au M.T.Q. l'intérêt de la Ville à acquérir certaines parties de lots et non la totalité des emprises;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies est disposée à entreprendre une discussion avec le ministère des Transports du Québec afin d'établir le prix de vente des parcelles de terrain à acquérir, soit :

- Partie du lot 4 924 886;
- Partie des lots 4 925 068 et 4 928 982;
- Partie du lot 4 928 731 (superficie approximative de 20 m<sup>2</sup>) à être utilisée pour fins municipales afin d'y installer un tableau d'affichage électronique, le tout tel que montré au plan annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QUE la Ville s'engage à déboursier tous les frais résultant d'une expropriation éventuelle desdits immeubles si ceux-ci étaient requis par le M.T.Q. pour la construction d'un échangeur et qu'elle s'engage également à déboursier les frais reliés à la construction de murs de soutènement ou autres ouvrages si requis;

QUE les frais et honoraires concernant la préparation des documents légaux soient de la responsabilité de la Ville, incluant la préparation de l'acte de vente notarié, et qu'ils soient effectués selon les directives et approuvés par la Direction des affaires juridiques du M.T.Q.;

QUE madame Marie-Andrée Breault, directrice générale intérimaire, et monsieur Luc Bossé, directeur de l'urbanisme, et/ou madame Suzanne Dauphin, conseillère municipale et/ou monsieur Alain Larue, maire, soient délégués pour représenter la Ville de Notre-Dame-des-Prairies lors des discussions avec le M.T.Q. afin d'établir le prix de vente des immeubles et de finaliser les modalités de l'entente d'acquisition.

#### **4.           Embauche – journalière manœuvre saisonnière**

**215-05-2016**

ATTENDU QUE, suite à l'offre d'emploi pour combler le poste de journalier manœuvre saisonnier, la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a reçu 21 candidatures, dont 8 ont été sélectionnées pour une entrevue;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection relativement à ce poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

D'embaucher madame Josée Constant à titre d'employé journalière manœuvre saisonnière, à compter du 10 mai 2016, au salaire fixé à la grille salariale de la convention collective en vigueur;

QUE cette embauche soit conditionnelle à ce que madame Josée Constant remette à la Ville une attestation médicale de bonne santé.

216-05-2016

**5. Programme de cadets – Sûreté du Québec**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a participé au « Programme de cadets de la Sûreté du Québec » à l'été 2015, lequel consiste à l'embauche de deux cadets pour la période estivale s'ajoutant aux effectifs habituels;

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler la participation municipale pour l'été 2016, la Sûreté du Québec agissant à titre d'employeur et de responsable de cadets;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu :

D'autoriser monsieur Alain Larue, maire, et/ou en son absence ou incapacité madame Suzanne Dauphin, conseillère, et monsieur Carol Henri, directeur général, et/ou, en son absence ou incapacité, madame Marie-Andrée Breault, directrice générale adjointe, à signer une entente de partenariat avec la Sûreté du Québec pour la fourniture de services des cadets pour la période estivale 2016.

**6. Point déplacé à la fin de la présente séance.**

**7. Anciens modules du parc de planches à roulettes – Ville de Saint-Liguori – don**

217-05-2016

ATTENDU que la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a remplacé les modules de jeux de son parc de planches à roulettes et n'envisage pas les réutiliser;

ATTENDU que la Ville de Saint-Liguori a manifesté son intérêt à prendre possession de ces anciens modules, à ses propres frais;

ATTENDU que l'aliéna 1.1 de l'article 28 de la *Loi sur les Cités et villes* permet qu'une municipalité cède tout bien, à titre gratuit, au profit, notamment, d'une autre municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies cède, à titre gratuit, les anciens modules de jeux de son parc de planches à roulettes à la Ville de Saint-Liguori et que cette dernière les récupère à ses propres frais;

QUE lesdits anciens modules soient cédés tels quels, sans aucune garantie.

**8. Les Ateliers Spécialisés Festifilm – contribution financière**

218-05-2016

ATTENDU QU'une demande d'aide financière a été déposée par Les Ateliers Spécialisés Festifilm dans le cadre de la tenue de sa 15<sup>e</sup> édition;

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies juge opportun de soutenir financièrement cet organisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

D'accorder une aide financière d'un montant de 2 000 \$ à Les Ateliers Spécialisés Festifilm, en soutien financier à l'organisation de la tenue de sa 15<sup>e</sup> édition.

Monsieur Régis Soucy, étant susceptible d'être en conflit d'intérêt sur le prochain sujet, quitte la séance à 17 h 18.

#### **6. Scout Les Ailes du Nord – information**

À titre informatif, monsieur Larue présente au conseil municipal un projet de lettre qui sera transmise au groupe Les scouts des Ailes du Nord.

#### **Levée de la séance**

**219-05-2016**

IL est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 17 h 27.

---

Sylvie Malo  
Greffière

---

Alain Larue  
Maire